



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2022-114

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2022

# Sommaire

## **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, travail et de la solidarité de la région Centre-Val de Loire /**

R24-2022-04-15-00001 - Décision portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis du Cher (4 pages)

Page 3

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,  
travail et de la solidarité de la région Centre-Val  
de Loire

R24-2022-04-15-00001

Décision portant affectation des agents de  
contrôle dans les unités de contrôle  
et gestion des intérimis du Cher

**DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,  
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**DÉCISION**

portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle  
et gestion des intérimis

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités du Centre-Val de Loire

**VU** le code du travail, notamment ses articles R.8122-3 et suivants,

**VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**VU** l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

**VU** la décision du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et solidarités du Centre-Val de Loire du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour le département du Cher

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : Mme Martine DEGAY est nommée responsable de l'unité de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cher.

ARTICLE 2 : Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cher les agents suivants :

**Section 1** : section vacante

**Section 2** : section vacante

**Section 3** : Mme Jany TREMEAU, inspectrice du travail

**Section 4** : M. Hossine HALLAL, inspecteur du travail

**Section 5** : M. Jimmy BEAUJOIN, inspecteur du travail

**Section 6** : Mme Céline SACHET, inspectrice du travail

**Section 7** : section vacante

**Section 8** : Mme Annie BOURGEADE, inspectrice du travail

ARTICLE 3 : Pour les nécessités de l'intérim, la section 7 telle que définie par la décision en date du 01/07/2021, est divisée en 2 secteurs :

<b>Section 7 – a : Martine DEGAY</b>	<b>Section 7 – b : Hossine HALLAL</b>
Les entreprises relevant des activités prévues à l'article 3-1-b ( <i>agriculture</i> ) de la décision relative à la localisation et à la délimitation de l'unité de contrôle et des sections d'inspection du travail dans la DDETSPP du Cher en date du 20/07/2021.	Les entreprises relevant des activités prévues à l'article 3-1 ( <i>régime général</i> ) et 3-1-c (mines et carrières) de la décision relative à la localisation et à la délimitation de l'unité de contrôle et des sections d'inspection du travail dans la DDETSPP du Cher en date du 20/07/2021.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 2, l'intérim est organisé selon les modalités prévues par l'annexe I.

ARTICLE 5 : La présente décision prend effet le 15 avril 2022 en abrogeant la décision en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

ARTICLE 6 : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cher sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du Cher.

Fait à Orléans, le 15 avril 2022

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités du Centre-Val de Loire,

Signé : Pierre GARCIA

**ANNEXE I**  
ORGANISATION DE L'INTERIM

	<b>1er intérimaire</b>	<b>2e intérimaire</b>	<b>3e intérimaire</b>	<b>4e intérimaire</b>	<b>5e intérimaire</b>	<b>6e intérimaire</b>	
<b>section 1</b>	Jimmy BEAUJOIN	Jany TREMEAU	Martine DEGAY	Hossine HALLAL	Céline SACHET		
<b>section 2</b>	Jany TREMEAU	Céline SACHET	Annie BOURGEADE	Martine DEGAY	Jimmy BEAUJOIN		
<b>section 3</b>	Céline SACHET	Jimmy BEAUJOIN	Hossine HALLAL	Martine DEGAY	Annie BOURGEADE		
<b>section 4</b>	Jany TREMEAU	Martine DEGAY	Jimmy BEAUJOIN	Annie BOURGEADE	Céline SACHET		
<b>section 5</b>	Hossine HALLAL	Annie BOURGEADE	Jany TREMEAU	Céline SACHET	Hossine HALLAL	Martine DEGAY	
<b>section 6</b>	Annie BOURGEADE	Hossine HALLAL	Martine DEGAY	Jany TREMEAU	Jimmy BEAUJOIN		
<b>section 7</b>	<b>S7a</b>	Martine DEGAY	Hossine HALLAL	Jany TREMEAU	Annie BOURGEADE	Jany TREMEAU	Jimmy BEAUJOIN
	<b>S7b</b>	Hossine HALLAL	Martine DEGAY	Jimmy BEAUJOIN	Jany TREMEAU	Annie BOURGEADE	Céline SACHET
<b>section 8</b>	Martine DEGAY	Jimmy BEAUJOIN	Hossine HALLAL	Céline SACHET	Jany TREMEAU		